



## COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-83

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Vincent à LATIL Jessica

**Secrétaire de séance** : SEGOND Eric

### **Objet** : TARIFS CARTE DE DECOURVERTE ET LOCATION DE MATERIEL

- **Vu** le Code des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- **Vu** la délibération n°2022-69 du 10 novembre 2022,

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'ajouter aux tarifs d'accès de la cascade de glace les tarifs suivants :

Appellation de la tarification	Montant du droit	Justifications pour application des tarifs
Assurance - carte de découverte journée - FFCAM	5,50 €	-
Location d'un matériel à la journée	5,00 €	-

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20221205-202283-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Adopte les tarifs complémentaires pour la saison d'hiver 2022/2023

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
*Le Maire*  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**



Pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.